



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2010**

L'an deux mille dix, le vingt neuf octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le vingt et un octobre deux mille dix, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Joël SERAFINI, Maire.

Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### **PRESENTS :**

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Adjoint, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL, Conseillers Municipaux.

### **ABSENTS REPRESENTES :**

Sylvette PEZELIER qui donne pouvoir à Jean-Louis MAZZIA  
Magdeleine LÉGER qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT  
Jean-Claude MORATAL qui donne pouvoir à Joël SERAFINI  
Louis PAULHÉ qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET

### **ABSENTS :**

Joël BONARIC, Magali ROBERT, Eric BARTEAU, Nadine SERAFINI

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Virginie VILLARD

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents.

Le Conseil après y avoir été invité par Monsieur le Maire désigne à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance Mademoiselle Virginie VILLARD.

Monsieur le Maire indique que suite à la démission d'Anne-Marie TURIN, Monsieur Henri BLONDEL est le conseiller municipal qui lui succède, il lui souhaite de siéger avec beaucoup de bonheur au sein du Conseil.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la séance du 23 septembre 2010.

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

### **POUR : 22**

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Jean Claude MORATAL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Jean-Pierre GRANGET ayant pouvoir pour Louis PAULHÉ, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET,

Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD votent pour.

CONTRE : 1

Françoise FORMENT vote contre.

ABSTENTION : 2

Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL s'abstiennent.

Monsieur le Maire indique qu'il propose au conseil municipal d'ajouter deux dossiers à l'ordre du jour de la séance, un par nécessité, l'autre de circonstance. Le premier dossier porte sur le versement d'une subvention supplémentaire au CCAS pour répondre au besoin de financement de la trésorerie de l'établissement. Le deuxième dossier porte sur le retrait de ses délégations et de sa fonction de vice-président envisagé par le Président de la CCPRO. Les élus sont majoritairement d'accord avec l'ajout de ces dossiers à l'ordre du jour.

Deux élus de l'opposition ayant déclaré à la presse il y a quelques jours qu'ils souhaitent un débat municipal sur l'intercommunalité, l'office de tourisme des pays Rhône et Ouvèze et l'ASCO de l'entretien des mayres et fossés de Bédarrides, sujets pourtant inscrits au dernier conseil municipal, auquel les élus de l'opposition ont choisi de ne pas participer, Monsieur le Maire propose également la tenue de ces débats dans la présente séance.

La proposition est approuvée à la majorité.

Sylvie DAMAS répond qu'elle préférerait le faire avec la population pour qu'ils puissent poser des questions.

Monsieur le Maire lui fait remarquer qu'elle a été élue par les habitants pour les représenter et qu'à ce titre elle peut se prononcer sur ces sujets, que le Conseil est par essence le lieu où doivent se tenir ces débats.

Sylvie DAMAS interrompt Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il lui appartient d'organiser les débats et de donner la parole aux conseillers. Il lui demande alors de ne plus lui couper la parole et d'attendre qui lui donne la parole pour s'exprimer afin d'assurer la tenue d'un débat compréhensible.

Monsieur le Maire demande à Sylvie DAMAS par quel dossier elle souhaite commencer les débats.

Elle précise que concernant l'office de tourisme elle ne maîtrise pas assez le sujet pour pouvoir répondre.

Monsieur le Maire rappelle que Madame DAMAS a tout de même, pour quelqu'un qui reconnaît ne pas maîtriser pas le dossier, indiqué à la presse qu'un ponton avait été détruit, ce qui n'est pas rien. Il lui demande alors de quel ponton il s'agit.

Sylvie DAMAS indique qu'il s'agit de celui situé sur les berges de la Sorgues qui a été déplacé durant l'été.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il y a une grande différence entre déplacer un ponton et détruire un ponton. Il lui demande alors de préciser ce qu'elle a indiqué à la presse.

Sylvie DAMAS dit que ce n'est pas elle qui a employé le terme « détruit » mais Françoise FORMENT.

Il indique également que le ponton évoqué n'a pas été détruit mais uniquement retiré pour l'hiver afin d'éviter les risques d'arrachage lors des crues.

Monsieur le Maire demande à Sylvie DAMAS ce qu'elle pense aujourd'hui de l'activité de promenades en barque qui a permis d'accueillir plus de 1000 visiteurs cet été, alors qu'elle indiquait avant l'été que cette dépense aurait dû être repoussée.

Sylvie DAMAS répond qu'il s'agit d'une bonne activité, mais elle maintient qu'elle aurait préféré repousser la réalisation afin d'étaler les dépenses.

Jean-Louis MAZZIA demande à Madame DAMAS sur quelle base elle s'appuie pour considérer qu'il y a trop de dépenses et qu'il s'agit selon lui d'une considération très subjective.

Sylvie DAMAS répond qu'elle considère qu'il y a trop d'emprunts qui sont réalisés et qu'elle préfère réaliser des dépenses à doses homéopathiques.

Monsieur le Maire souligne que le programme de campagne présenté par la liste à laquelle appartenait Sylvie DAMAS prévoyait la réalisation de dépenses bien plus importantes que celles qui sont réalisées aujourd'hui par la municipalité et demande où la cohérence dans tout ça.

Il lui demande ce que c'est qu'une gestion municipale à doses homéopathiques, si elle entendait ne pas réaliser son programme soutenu devant les électeurs et laisser comme d'autres avant elle le soin au successeur de réaliser les choses.

Sylvie DAMAS considère que la réalisation de toutes ces dépenses est trop prématurée.

Monsieur le Maire lui demande de donner la liste de ce qu'elle considère comme des dépenses inutiles.

Sylvie DAMAS répond qu'elle aurait réalisé les travaux de lutte contre les inondations qui ont été faits, mais qu'elle n'aurait pas réalisé un parc aussi grand.

Monsieur le Maire indique que le coût d'un parc ne se fait pas forcément par rapport à sa superficie car il comporte notamment une grande pelouse qui n'est pas onéreuse.

Sylvie DAMAS considère qu'il n'est pas utile qu'elle réponde si ses réponses sont à chaque fois critiquées et font l'objet de sarcasmes.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un débat contradictoire dans lequel chacun peut donner son avis et défendre sa position.

Jean-Louis MAZZIA demande à Sylvie DAMAS d'aller au bout de sa pensée dans les critiques de dépenses qu'elle formule et il lui indique que la mise à disposition de nouveaux équipements de manière rapide aux habitants qui les ont tant attendues est souhaitable pour la commune.

Monsieur le Maire indique que la mise à disposition d'équipements publics permet de créer du lien, d'éviter le repli sur soi et qu'il préfère voir les jeunes au skate-parc plutôt que sur la place du château d'eau, surtout lorsque ces dépenses ont été réalisées à un coût modéré pour une commune qui était sous-équipée et sous-endettée. Il rappelle qu'en 2008 la commune disposait d'un endettement de 79 euros par habitants alors que la moyenne nationale est à 1024 euros.

Sylvie DAMAS indique qu'il n'est pas utile d'atteindre les montants des autres communes.

Monsieur le Maire répond que cela dépend de la vision de la commune que l'on a et que la vision que propose Sylvie DAMAS est de ne rien vouloir en ne faisant rien. Il indique que ce n'est pas sa vision pour Bédarrides. Il lui répond qu'il faut rester cohérent en politique.

Monsieur le Maire lui dit que si elle veut vivre dans une ville où rien ne se fait pour les habitants et pour qu'ils puissent bien vivre ensemble alors il faut qu'elle le dise de manière sincère aux électeurs quand elle se présente à leur suffrage, qu'elle dise qu'elle est pour l'immobilisme, pas qu'elle leur promette la lune comme elle l'a fait avec une liste appelée « Vivons ensemble ». La sincérité dans l'engagement politique, c'est important. Elle conditionne le respect des citoyens pour leur élus et leur démocratie.

Brigitte BACCHI demande à Sylvie DAMAS pourquoi l'article paru dans la presse ne reflète pas le fait qu'elle considère que l'activité des barques est une bonne activité.

Sylvie DAMAS répond que ses critiques portent uniquement sur la rapidité de réalisation de l'activité.

Jean-Pierre GRANGET répond que son discours démontre que l'opposition a peur de créer des choses et qu'ils sont contre le progrès.

Arrivée de Françoise FORMENT

Monsieur le Maire indique à Françoise FORMENT que le conseil municipal traite des sujets pour lesquels elle considère selon ses déclarations dans la presse qu'il y avait peu de débat. Il lui indique que Sylvie DAMAS a déclaré qu'elle avait dit à la presse qu'un ponton avait été détruit et l'interroge sur ces propos.

Françoise FORMENT répond qu'elle a dit au journaliste que le ponton avait été détruit et déplacé.

Monsieur le Maire indique que le ponton n'a pas été détruit mais retiré pour l'hiver en raison du risque de crues et qu'il est anormal de donner de fausses informations pour les faire paraître dans la presse.

Il lui demande sur quels éléments elle souhaitait débattre concernant l'activité de promenades en barques.

Françoise FORMENT répond qu'elle n'a jamais souhaité débattre sur cette activité mais qu'elle souhaite avoir un débat sur l'intercommunalité avec le public.

Brigitte BACCHI rappelle à Françoise FORMENT qu'elle l'a interrogée à plusieurs reprises sur l'intercommunalité au sein du Conseil municipal et qu'elle n'a jamais souhaité répondre.

Monsieur le Maire explique à Françoise FORMENT qu'elle est élue par la population et qu'à ce titre elle peut se prononcer dans le débat qui se tient lors du Conseil municipal, il souhaite que les élus de l'opposition puissent exposer leur point de vue au sein de l'instance démocratique que constitue le Conseil municipal. Il lui demande alors de répondre aux questions inscrites plusieurs fois à l'ordre du jour du Conseil municipal, sans se dérober.

Françoise FORMENT demande que Monsieur le Maire explique les intérêts d'aller dans chaque intercommunalité qui pourrait accueillir la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il va répéter ce qui a déjà été exposé au dernier Conseil municipal mais aussi dans le dernier bulletin de la commune. Il demande à Françoise FORMENT ce qu'elle a retenu de cet article dans le bulletin.

Françoise FORMENT répond qu'elle a retenu qu'il n'est pas intéressant de rejoindre le Grand Avignon car il ne dispose pas de la compétence principale que sont les inondations.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il l'a reçu au mois d'août dernier pour lui expliquer que la compétence inondation était exercée et gérée par les syndicats de rivières et que la CCPRO n'est compétente qu'en matière de gestion des eaux pluviales, ce qui est très différent. Il demande à Françoise FORMENT pourquoi elle s'obstine à ne pas vouloir comprendre cela.

Françoise FORMENT dit que le SIABO a délégué la réalisation de travaux sur l'Ouvèze à la CCPRO, notamment pour réaliser l'ancienne pompe du pont roman, au cours du mandat précédent.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une plaisanterie car la nouvelle pompe a été réalisée dans sa totalité depuis 2008, y compris les études, mais surtout que cela montre le manque de connaissance des dossiers traités au cours du précédent mandat.

Françoise FORMENT souhaite arrêter la discussion.

Virginie VILLARD répond que le souhait de vouloir arrêter le débat est lié au manque d'arguments de Françoise FORMENT.

Réjane AUDIBERT dit que Françoise FORMENT ne répond jamais aux questions qui lui sont posées.

Françoise FORMENT répond qu'elle souhaite que les explications soient données par écrit.

Monsieur le Maire propose d'expliquer les reproches que la municipalité fait à la CCPRO, puis les avantages à rejoindre le Grand Avignon.

Il demande aux élus de l'opposition s'ils considèrent comme normal que la CCPRO refuse d'examiner toute nouvelle proposition d'action formulée par la ville de Bédarrides, en matière d'Agenda 21, de gestion des déchets.

Françoise FORMENT indique qu'elle ne peut pas répondre car elle ne connaît pas le dossier.

Brigitte BACCHI répond qu'elle ne peut pas répondre ce soir prétextant une méconnaissance des dossiers, mais que cela ne l'a pas empêché de publier un article critiquant le souhait de sortir de la CCPRO.

Françoise FORMENT demande que Monsieur le Maire donne les avantages de rejoindre le Grand Avignon.

Monsieur le Maire indique que ces éléments seront traités par la suite, mais au préalable il souhaite connaître l'avis de l'opposition sur les reproches qui lui sont faits. Il poursuit la liste et évoque cette fois l'absence de travail de la CCPRO pour implanter de nouvelles entreprises sur la commune, l'absence de partage des profits qui sont générés par la création de nouvelles zones d'activités dans les autres communes, notamment avec la création de taxe foncière nouvelle perçue par la seule commune d'accueil, la CCPRO mutualisant les charges entre toutes les communes mais pas toutes les recettes. Il demande à Françoise FORMENT pourquoi la CCPRO n'a favorisé la création d'aucune zone d'activité sur le territoire de Bédarrides durant les mandats où elle était majoritaire.

Françoise FORMENT indique que la CCPRO avait un projet de zone sur les terrains du chemin d'Avignon, mais que le projet a été gelé à la suite d'études de sols qui ont révélé une pollution.

Monsieur le Maire répond que la zone aurait pu être dépolluée et il demande à Françoise FORMENT pourquoi elle a laissé partir les autres projets dans les autres communes.

Françoise FORMENT souhaite arrêter cette discussion et demande à Monsieur le Maire d'exposer les avantages de rejoindre le Grand Avignon.

Monsieur le Maire fait remarquer à Françoise FORMENT qu'elle ne peut pas demander un débat et souhaiter l'interrompre dès qu'elle est mise en difficulté, qu'il serait plus courageux et intéressant de sa part de répondre aux questions posées dans le cadre de ce débat.

Il répond à Françoise FORMENT que le Grand Avignon accepte de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur la commune.

Il demande à Françoise FORMENT son avis sur le fait que la CCPRO ne cherche pas à remplacer les entreprises qui partent de la commune notamment VincyPack dans la zone du Remourin ou Canissimo. Il lui demande aussi quel est l'intérêt de la commune d'avoir laissé s'implanter le siège de la CCPRO sur la commune alors que cela ne rapporte rien à la commune comme taxe professionnelle.

Françoise FORMENT ne souhaite pas répondre.

Elle demande les avantages d'intégrer le Grand Avignon.

Monsieur le Maire lui demande de répondre au préalable à ces observations. Monsieur le Maire répond que les élus de l'opposition demandent l'organisation d'un débat démocratique, mais lorsque celui-ci a lieu, ils ne répondent à aucune question. Il leur demande s'ils auraient le même discours devant les habitants.

Il indique que le Grand Avignon était prêt à travailler sur les sites de Canissimo et terrains du chemin d'Avignon.

Monsieur le Maire souligne que la seule chose qu'il cherche, c'est de mettre un terme à l'appauvrissement de la commune orchestré par la CCPRO.

Sylvie DAMAS demande les arguments donnés par la CCPRO pour refuser d'apporter des entreprises.

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu un courrier d'Alain Rochebonne qui donne les arguments de leur refus de travailler sur la reconversion du site Canissimo qui indique que le site ne comporte aucun intérêt en raison du manque de desserte. Il indique également que le site de VincyPack n'a pas trouvé de repreneur et il s'étonne que des entreprises puissent être intéressées de s'installer à Sorgues ou Courthézon et pas à Bédarrides. Manifestement, l'énergie déployée par les services de la CCPRO pour défendre l'implantation de nouvelles entreprises sur les communes de son territoire ne doit pas être la même suivant la commune dont il s'agit.

Françoise FORMENT demande si la commune a eu des contacts avec des entreprises.

Monsieur le Maire indique qu'il a pu donner les coordonnées des propriétaires des sites à plusieurs entreprises notamment par le biais de Vaucluse Développement et de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il rappelle toutefois que la commune n'a plus la compétence économique et que ce travail devrait donc être réalisé par la CCPRO.

Pour avancer dans le débat, Monsieur le Maire indique également que le montant des emprunts réalisés par la CCPRO pour le compte de la commune de Bédarrides s'élève à 1,8 million d'euros ce qui place la commune au dernier rang de la CCPRO en terme d'investissements, que Châteauneuf du Pape a eu plus du double et que ce traitement inégalitaire ne peut être accepté.

Françoise FORMENT ne veut pas répondre à cette question et dit que ces investissements sont retenus sur les sommes reversées aux communes et qu'il ne s'agit donc pas du pot commun.

Monsieur le Maire répond que c'est une partie seulement, la moitié est offerte et doit s'analyser comme une subvention, donc inciter à la prendre. Il fait remarquer ce mode de financement négocié dans le précédent mandat est aussi une des raisons de l'appauvrissement car c'est la seule intercommunalité qu'il connaisse qui retienne le montant des investissements réalisés sur les sommes versées aux communes. C'est la seule

intercommunalité qui prenne les recettes nécessaires pour faire des travaux et qui font en plus payer ces dépenses aux communes.

Monsieur le Maire demande à Françoise FORMENT ce qu'elle pense de la somme allouée à la commune en 2008 pour réaliser des travaux qui était d'un montant de 150 000€.

Françoise FORMENT répond qu'elle considère que ce n'est pas considérable. Elle demande si avec le Grand Avignon elle aurait plus d'argent pour la voirie.

Monsieur le Maire répond que oui et que la commune retrouverait son autonomie de décision et la maîtrise de ces actions, sans que des politiciens nous bloquent.

Il demande à Françoise FORMENT si elle considère que la commune a plus intérêt que ce soit le Maire de Bédarrides qui gère l'entrée dans une nouvelle intercommunalité agglomération ou si elle préfère que cela soit réalisé par Alain MILON, sachant dont on sait comment il a défendu les intérêts de notre commune.

Françoise FORMENT répond qu'elle ne sait pas et qu'il faut voir.

(rires)

Brigitte BACCHI demande à Françoise FORMENT si elle a posé autant de questions à Alain MILON lorsqu'il a rencontré Marie-Josée ROIG pour annoncer que la CCPRO rejoindrait le Grand Avignon et si elle lui a demandé d'organiser un débat démocratique, ou si la démocratie participative ne faisait pas encore partie de son dictionnaire.

Françoise FORMENT répond que la démocratie participative a toujours fait partie de son dictionnaire.

Monsieur le Maire lui demande alors quel débat elle a déjà organisé et il lui demande si elle avait organisé un débat pour entrer dans la CCPRO.

Françoise FORMENT répond que cela date d'il y a 20 ans et qu'elle n'était pas Maire.

Monsieur le Maire s'étonne que Françoise FORMENT reprenne une de ses anciennes postures « c'est la faute de l'ancien maire, c'était pas moi qui étais maire ».

Françoise FORMENT indique également que lorsqu'Alain MILON a annoncé dans la presse rejoindre le Grand Avignon il ne l'a pas consultée et que c'est pour cette raison qu'elle demande l'organisation d'un débat en présence des présidents des intercommunalités.

Monsieur le Maire demande à Françoise FORMENT si elle a sollicité Alain MILON pour obtenir par écrit les avantages et inconvénients de rejoindre le Grand Avignon suite à son annonce d'adhésion, comme elle le fait pour la Majorité municipale.

Françoise FORMENT répond qu'elle va solliciter chaque président d'intercommunalité et que ce n'est pas parce qu'Alain MILON dit qu'il veut rejoindre la COGA qu'elle est d'accord.

Brigitte BACCHI demande à Françoise FORMENT pourquoi elle n'a pas sollicité ces renseignements avant la diffusion d'un tract dans les boîtes aux lettres.

Françoise FORMENT répond que Brigitte BACCHI confond avec les tracts de l'association qu'elle soutient mais qu'elle ne dirige pas.

Monsieur le Maire poursuit en sollicitant l'avis des élus de l'opposition sur le manque de transparence de la CCPRO pour cacher des traitements inégalitaires par commune, par exemple sur la gestion des déchets verts qui sont à la demande ramassés au domicile des habitants à Sorgues alors que pour Bédarrides, les habitants sont limités pour les déposer

en déchetterie avec un plafond journalier. Il souligne que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée est pourtant la même sur tout le territoire de la CCPRO.

Françoise FORMENT répond qu'elle ne trouve pas ça normal.

Sylvie DAMAS indique que la possibilité de déposer plus de déchets dépend du bon vouloir des personnes qui travaillent à la déchetterie, et que cela relève de la nature humaine.

Monsieur le Maire répond que ces différences sont anormales.

Monsieur le Maire demande aux élus de l'opposition s'ils considèrent comme normal qu'Alain MILON décide à la place des élus de la commune et qu'il puisse faire des annonces de changement d'intercommunalité engageant la commune sans la consulter.

Françoise FORMENT répond qu'elle ne sait pas ce qu'Alain MILON a dit en réunion de bureau.

Monsieur le Maire l'invite à prendre connaissance des réactions des autres Maires de la CCPRO qui ont indiqué ne pas être d'accord. Il considère que la commune ne peut pas accorder de crédit à Alain MILON.

Il poursuit la liste des critiques en indiquant que la CCPRO a créé des dépenses nouvelles sans l'accord des élus municipaux. Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, ils ont créé un système de subventions au bénéfice des propriétaires privés comme public. La commune a demandé que ces aides soient réservées pour la création de logements aidés. Notre avis n'a pas été retenu et certaines communes ont fait le choix de l'affectation des aides avec un plafond de financement pour la commune. Alain MILON a imposé à la commune de Bédarrides le versement d'aides aux propriétaires privés et à des montants supérieurs à ceux des autres communes, sans plafond possible.

Françoise FORMENT répond que c'est pour ces raisons qu'elle souhaite avoir un débat avec les Présidents des intercommunalités.

Monsieur le Maire lui indique qu'elle peut venir assister aux conseils de communauté pour avoir connaissance de ces éléments.

Françoise FORMENT indique qu'elle n'a pas toujours le temps de le faire.

Il lui indique qu'il a demandé à Alain MILON de filmer les séances du conseil pour permettre au plus grand nombre d'en prendre connaissance, mais qu'il a refusé, démontrant ainsi son manque de transparence.

Françoise FORMENT indique qu'elle regrette qu'il n'y ait pas de commission communale pour évoquer ces problèmes.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il existe des comités consultatifs qui sont réunis aussi souvent que lors du mandat précédent et qu'il a invité Françoise FORMENT et son équipe à prendre rendez-vous avec lui pour discuter des dossiers qu'ils souhaitent, mais que cette proposition a toujours été déclinée. Il rappelle que suite à leur entretien du 28 août dernier les élus de l'opposition devaient faire connaître leurs agendas pour trouver une date qui permette à chacun de se libérer et qu'il attend toujours !

Françoise FORMENT répond qu'ils vont fixer cette réunion maintenant qu'Henri BLONDEL siège au conseil.

Monsieur le Maire remarque que les sièges de l'opposition sont très souvent vides et il lui demande qui doit être invité à cette réunion au regard des absences.

Brigitte BACCHI indique qu'elle trouve préférable de débattre de ces questions en Conseil municipal.

Monsieur le Maire indique un autre reproche qui est fait à la CCPRO, qui porte sur l'épisode neigeux où la commune n'a pu bénéficier que d'un service minimum sur instruction d'Alain MILON. Il demande aux élus de l'opposition s'il trouve cela normal.

Françoise FORMENT répond qu'elle ne dispose pas des explications de la CCPRO et qu'il faudrait avoir un débat contradictoire et sollicite les avantages d'adhérer au Grand Avignon.

Monsieur le Maire invite Françoise FORMENT à recueillir ces informations auprès de la CCPRO.

Il indique également que la CCPRO demande aujourd'hui que ce soit les communes qui paient les frais liés au déneigement, alors qu'ils disposent du matériel pour exercer cette compétence, qu'ils achètent le sel nécessaire au déneigement, mais qu'ils se réfugient derrière des statuts ambigus que la commune a refusé de voter sans que soient levées les ambiguïtés.

Après avoir listé les principaux reproches faits à la CCPRO, Monsieur le Maire expose les avantages à rejoindre le Grand Avignon. Il commence par indiquer que l'intégration dans le Grand Avignon aurait procuré des avantages financiers à la commune avec un reversement de 803 000€ avec la prise en compte des recettes que la commune apporte, notamment en termes de population. Ce reversement permettait de payer les 400 000€ d'investissement que finance la CCPRO sans emprunter.

Le Grand Avignon permettrait également à la commune de bénéficier d'un centre de transfert de tri qui serait géré directement par la commune, ainsi qu'un réseau de transport en communs. La CCPRO ne finance que la ligne de train Avignon – Carpentras qui ne dessert que la commune de Sorgues.

Concernant le Programme Local de l'Habitat du Grand Avignon, il ne prévoit aucune dépense à la charge des communes.

Autre avantage : les règles négociées au sein de la CCPRO impliquent que la commune ne bénéficie d'aucuns reversements financiers intercommunaux à la fin du mandat. Avec le Grand Avignon, ce qui était négocié pour une entrée au 1<sup>er</sup> janvier 2011 était différent et gagnant.

L'intégration au Grand Avignon permettrait à la commune de retrouver la gestion d'une grande partie de son personnel sans qu'Alain MILON puisse interférer dans les choix et c'est important, on l'a vu, en gestion de crise.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Maire demande à Françoise FORMENT si sa position a changé sur le changement d'intercommunalité avec ces éléments.

Françoise FORMENT répond que cette décision doit se mûrir et que pour l'instant le Grand Avignon a refusé d'intégrer la commune.

Monsieur le Maire précise que le Grand Avignon n'a pas poursuivi la démarche d'intégration en raison des manœuvres politiciennes d'Alain MILON. Il invite Françoise FORMENT à donner sa position lors du prochain conseil municipal.

Françoise FORMENT dit qu'elle ne sera pas présente.

Monsieur le Maire indique que sa réponse sera alors inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal de décembre.

Il souhaite aborder le troisième sujet qui porte sur l'ASCO, pour lequel les élus de l'opposition ont indiqué que le conseil municipal n'était pas compétent.

Françoise FORMENT répond qu'elle a dit que c'était le Préfet qui est compétent pour se prononcer sur la dissolution.

Monsieur le Maire dit que le conseil municipal n'a jamais prétendu le contraire.

Françoise FORMENT répond qu'elle s'est alors trompée.

Sylvie DAMAS indique qu'elle a été étonnée du déroulement de l'assemblée générale de l'ASCO en raison de la forte présence du Maire dans une association.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une association syndicale de propriétaire qui perçoit un impôt, et qu'il est donc normal que le Maire veille au bon fonctionnement de ce type de structure parapublique, dès lors qu'il a été informé des agissements irréguliers des dirigeants de cette association. Il précise qu'il est intervenu car il a constaté des dysfonctionnements avec une urne ouverte avant l'heure de clôture du scrutin. Il demande à Sylvie DAMAS si elle trouve ça normal.

Sylvie DAMAS répond qu'elle trouverait normal que l'élection soit recommencée car il y avait un grand nombre de pouvoirs.

Brigitte BACCHI lui demande si elle trouve normal que la secrétaire de l'association expliquait à l'entrée de la salle qu'il faut voter pour les trois premiers de la liste.

Monsieur le Maire indique qu'en sa qualité il est normal qu'il veille au bon déroulement de ce type d'élection.

Sylvie DAMAS répond qu'il y a eu des magouilles car beaucoup de personnes ont voté pour des personnes qu'ils ne connaissaient pas.

Monsieur le Maire répond que les problèmes soulevés lors de l'élection étaient bien réels et il invite Sylvie DAMAS à soutenir le Maire de la commune qui cherche à faire respecter les règles de la République.

## 1. ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER – AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune (Article L2241-1).

Dans le cadre d'une politique de reconquête des rivières par les habitants, la municipalité a pu acquérir la parcelle située à la pointe de la presqu'île. Elle a l'opportunité d'acquérir également la parcelle se situant dans le prolongement sur la berge de la Sorgue. L'acquisition de 240m<sup>2</sup> de la parcelle AM n°8 (cf plan – annexe 1) permettrait à la commune de valoriser l'ensemble du site et notamment la rivière en disposant de la propriété sur celles-ci pour rendre cet espace accessible à tous et permettre ainsi une meilleure appropriation du patrimoine naturel de la commune en favorisant l'accès à la rivière et en mettant en valeur un espace privilégié de la commune.

Le terrain cédé est d'une superficie de 240m<sup>2</sup> pour un montant de 40 000 euros.

Par souci d'économies et afin de réduire les coûts de cession pour la commune, les actes de vente seront rédigés en la forme administrative par les services municipaux.

Considérant la qualité du terrain et de l'intérêt qu'il représente pour permettre la réappropriation de cet espace par les habitants,

Considérant que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition en pleine propriété de la parcelle susvisée,

Il est proposé au Conseil de :

- **DECIDER** d'acquérir l'immeuble une portion d'une superficie de 240m<sup>2</sup> sur la parcelle portant la référence cadastrale n°AM 8 pour un montant de 40 000 euros nets vendeur,
- **AUTORISER** le Maire à signer l'acte d'acquisition d'immeuble en la forme administrative,
- **CHARGER** le Maire de l'authentification de l'acte d'acquisition d'immeuble passé en la forme administrative,
- **FIXER** à 40 000 euros la valeur vénale de la propriété acquise en vue de permettre le calcul du salaire de Monsieur le conservateur des Hypothèques,

Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la commune, compte 2115.

Le dossier n'appelant plus de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Jean Claude MORATAL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Jean-Pierre GRANGET ayant pouvoir pour Louis PAULHÉ, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL s'abstiennent.

## 2. AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN – PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

La municipalité souhaite acquérir l'espace situé à la confluence de la Sorgue et de l'Ouvèze afin de rendre cet espace accessible à tous et permettre ainsi une meilleure appropriation du patrimoine naturel de la commune en favorisant l'accès à la rivière et en mettant en valeur un espace privilégié de la commune. La municipalité souhaite poursuivre ses efforts dans l'amélioration du cadre de vie des habitants et en développant l'attrait touristique de la commune, ainsi l'immeuble situé sur la parcelle pourrait être affecté à une activité touristique ou commerciale. Cette acquisition s'inscrit dans le prolongement de la première acquisition réalisée portant sur la parcelle AM6.

Ce site sera également un moyen de participer à la réappropriation par les habitants de leurs rivières en s'inscrivant dans le schéma d'éducation au risque inondation.

L'acquisition de ce terrain pourrait faire l'objet du plan de financement suivant :

- Conseil régional PACA 45%	: 18 000€
- Commune 55%	: 22 000€
	<hr/>
	40 000€

L'acquisition sera réalisée avant le 31 décembre 2010.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le plan de financement de l'acquisition de la parcelle d'une superficie de 240m<sup>2</sup> (parcelle AM8)
- **APPROUVER** l'échéancier de réalisation des travaux
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le versement des subventions conformément au plan de financement arrêté ci-dessus

Sylvie DAMAS demande quand la réponse du Conseil régional sera obtenue.

Monsieur le Maire indique que la réponse sera obtenue après avoir déposé le dossier qui est présenté au vote ce soir.

Le dossier n'appelant plus de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Jean Claude MORATAL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Jean-Pierre GRANGET ayant pouvoir pour Louis PAULHÉ, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL s'abstiennent.

### 3. REAMENAGEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET CREATION D'UN DOJO – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Rapporteur : Joël SERAFINI

La municipalité a engagé les procédures d'appel à concurrence pour l'attribution des marchés de travaux destinés à la création d'un Dojo et au réaménagement des services techniques municipaux, sous la forme de marchés à procédure adaptée.

La procédure a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence le 09/07/2010

La date limite de remise des offres était fixée au 06 septembre 2010, à 12h00.

Les critères d'attribution étaient les suivants :

L'offre économiquement la plus avantageuse était appréciée en fonction des critères suivants :

1. Références professionnelles : 40%
  - 1.1 Compétences et qualifications dans le domaine du marché.
  - 1.2 Liste des travaux de nature et d'importance équivalente à l'objet du marché avec les références de maîtres d'ouvrage et la date de réalisation.
2. Garanties et capacités techniques sur la base d'un mémoire technique justificatif : 30%
3. Le prix de l'offre : 30%

Le nombre d'offres reçues pour chaque lot, traités par marchés séparés, est le suivant :

Lot	Nombre d'offres reçues
1 – Gros œuvres et démolitions	7
2 – Charpentes métalliques	1
3 – Menuiseries extérieures	2
4 – Revêtements sol et mur	3
5 - Cloisons – faux plafonds – Isolation – Menuiseries intérieures et peintures	4
6 – Electricité	5
7 – CVC, plomberie	2

Au regard de l'analyse des offres, les offres des entreprises suivantes ont été déclarées anormalement basses :

- Lot n°6 : société TRE, Société SEI, Société EIB
- Lot n°7 : SAS JCB

Suite à une phase de négociation, les offres attributaires des marchés sont les suivantes :

Lot	Entreprise attributaire	Montant du marché en euros HT
1 – Gros œuvres et démolitions	BOURGUE BTP	277 518,20 €
2 – Charpentes métalliques	LANDRAGIN	252 242,96 €
3 – Menuiseries extérieures	GALILEO	30 732,33 €
4 - Revêtements sol et mur	SPVC	30 500€
5 – Carrelage, cloisons, faux-plafonds	P. BAT	39 700€
6 – Electricité	SARELEC	40 000€
7 – CVC, plomberie	C & J	69 305€

Les travaux se dérouleront de décembre 2010 à septembre 2011.

Il est proposé au Conseil de,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à la création d'un Dojo et au réaménagement du centre technique municipal conformément aux propositions d'attribution indiquées ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à ces marchés
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

Le dossier n'appelant plus de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Jean Claude MORATAL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Jean-Pierre GRANGET ayant pouvoir pour Louis PAULHÉ, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD votent pour.

CONTRE : 1

Sylvie DAMAS

ABSTENTION : 2

Françoise FORMENT, Henri BLONDEL s'abstiennent.

#### 4. ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'action des comptables publics chargés de recouvrer les créances des communes se prescrit par quatre ans à compter de la prise en charge du titre de recette en application de l'article 1617-5 3° du code général des collectivités territoriales. La responsabilité du comptable public est engagée en matière de recouvrement jusqu'à son complet recouvrement.

Cependant, certains titres émis n'atteignent pas le seuil autorisant les comptables à réaliser des poursuites, il est donc demandé au Conseil de bien vouloir admettre en non valeur ces titres non recouvrables pour un montant total de 2831,33 euros.

Il est proposé au Conseil de,

- **ADMETTRE** en non valeur les titres de recettes suivants :

Exercice	Numéro du titre	montant
2001	T 598	10,29 €
2001	T 844	6,17 €
Sous total exercice 2001		16,46 €
2002	T 225	19,17 €
2002	T 642	36,58 €
Sous total exercice 2002		55,75 €
2003	T 815	14,91 €
Sous total exercice 2003		14,91 €
2004	414	6,75 €
2004	778	25,03 €
2004	T 906	167,90 €
2004	T 407	21,50 €
2004	T 411	22,50 €
2004	T 697	22,50 €
2004	T 833	42,00 €
Sous total exercice 2004		308,18 €
2005	539	54,04 €
2005	T 199	9,20 €
2005	T 262	6,00 €
2005	T 98	12,00 €
2005	T 758	106,67 €
2005	T 598	101,20 €
2005	T 387	32,20 €
Sous total exercice 2005		321,31 €
2006	421	15,50 €
2006	461	167,90 €
2006	T 514	610,00 €
2006	T 515	610,00 €
2006	T 598	10,00 €
2006	T 187	7,50 €
2006	T 14	57,50 €

2006	T 504	42,30 €
2006	T 578	49,35 €
Sous total exercice 2006		1 570,05 €
2007	T 1027	25,00 €
2007	T 742	25,85 €
2007	T 296	32,00 €
2007	T 450	60,00 €
2007	T 216	4,00 €
2007	T 333	8,00 €
2007	T 329	12,00 €
2007	T 325	16,00 €
2007	T 743	23,50 €
2007	T 852	19,20 €
Sous total exercice 2007		225,55 €
2008	T 594	4,00 €
2008	T 126	16,00 €
2008	T 71	14,00 €
2008	T 408	14,00 €
2008	T 818	108,67 €
2008	T 469	12,25 €
2008	T 470	14,70 €
Sous total exercice 2008		183,62 €
2009	T 332	7,50 €
2009	T 564	38,00 €
2009	T 78	14,00 €
2009	T 582	14,00 €
2009	T 591	10,00 €
2009	T 43	10,00 €
2009	T 106	14,00 €
2009	T 368	4,00 €
2009	T 605	8,00 €
2009	T 606	4,00 €
Sous total exercice 2009		123,50 €
2010	T 889	12,00 €
Sous total exercice 2010		12,00 €
TOTAL		2 831,33 €

- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010 de la commune (article 654)

Le dossier n'appelant plus de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 24

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Jean Claude MORATAL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Jean-Pierre GRANGET ayant pouvoir pour Louis PAULHÉ, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, , Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, , Michèle BEC, , Corinne ASSELIN,

Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Henri BLONDEL s'abstient.

#### 5. BORNE DE SERVICES POUR CAMPING-CARS – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune a entrepris le réaménagement du square Arnaud situé chemin des Sences qui est réalisé par les services techniques municipaux.

Ce réaménagement va permettre la création de 4 places de camping-cars et l'installation d'une borne de service payante pour le ravitaillement en eau et en électricité.

Cette borne est utilisable à l'aide d'un monnayeur à jetons, dont il convient de définir le prix de vente ainsi que les conditions d'encaissement.

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit de la vente des jetons de la borne de services correspondant à 100 litres d'eau et 1 heure d'électricité,

Il est proposé au Conseil de,

- **DÉCIDER** d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement du produit de la vente des jetons du monnayeur de la borne de services pour camping-cars, selon les dispositions suivantes :

La régie est installée à l'accueil de la Mairie.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à DEUX CENTS euros.

Le régisseur devra verser au Comptable du Trésor le montant de l'encaisse dès que celle-ci atteint le montant maximum fixé ci-dessus, au minimum tous les trimestres et obligatoirement au 31 décembre de l'année, en cas de remplacement par le suppléant et lors de sa cessation de fonction.

Le régisseur sera désigné par le Maire, sur avis conforme du Comptable du Trésor.

- **FIXER** à trois euros le prix unitaire des jetons de la borne de services. Ce prix pourra être modifié par décision du Conseil Municipal.

Le dossier n'appelant plus de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 25

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Jean Claude MORATAL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Jean-Pierre GRANGET ayant pouvoir pour Louis PAULHÉ, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, , Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, , Michèle BEC, , Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LA LUDOTHEQUE DES DEUX TOURS

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

Une nouvelle association dénommée « La ludothèque des deux tours » souhaite créer une ludothèque sur la commune afin d'offrir un nouvel espace d'échanges et de rencontre autour du jeu.

La commune souhaite contribuer à la création de cette ludothèque.

Il est proposé au Conseil de,

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'association la ludothèque des deux tours
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2010 – article 6748

Le dossier n'appelant plus de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 25

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Jean Claude MORATAL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Jean-Pierre GRANGET ayant pouvoir pour Louis PAULHÉ, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, , Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, , Michèle BEC, , Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 7. ANIMATIONS CULTURELLES / FIXATION DU PRIX D'ENTREE

Rapporteur : Jean-Louis MAZZIA

La municipalité, dans le cadre de sa politique de dynamisation de l'offre culturelle locale, souhaite organiser un concert de variété sur l'année 2010.

Il est proposé de fixer le tarif d'entrée à 8 euros par personne.

Il est proposé au Conseil,

- **D'APPROUVER** le tarif défini ci-dessus pour le concert organisé dans le cadre de la programmation culturelle 2010.
- **D'INSCRIRE** les recettes correspondantes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant plus de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 25

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Jean Claude MORATAL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Jean-Pierre GRANGET ayant pouvoir pour Louis PAULHÉ, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, , Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, , Michèle BEC, , Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Réjane AUDIBERT

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la réussite à un examen professionnel d'un agent affecté au Centre municipal d'animation, il est proposé au conseil de modifier sur le tableau des effectifs, sans augmentation des effectifs existants, en créant :

- un poste d'Animateur chef ;

Par conséquent, il convient de supprimer le poste suivant :

- un poste d'Animateur territorial;

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 25

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Jean Claude MORATAL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Jean-Pierre GRANGET ayant pouvoir pour Louis PAULHÉ, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, , Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, , Michèle BEC, , Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **9. COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE-VENTOUX**

Rapporteur : Philippe HECKEL

***Les documents d'un volume important sont mis à votre disposition dans le bureau du DGS pour en prendre connaissance***

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « Le Président de l'E.P.C.I. adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte

Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus».

Il est proposé au Conseil de déclarer avoir pris connaissance du rapport d'activité 2009 du Syndicat mixte des eaux de la Région Rhône Ventoux.

Le syndicat a également transmis les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2009.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité et le conseil déclare avoir pris connaissance du

- rapport d'activité 2009 du Syndicat mixte des eaux de la Région Rhône Ventoux.
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif,
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2009

POUR : 25

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Jean Claude MORATAL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Jean-Pierre GRANGET ayant pouvoir pour Louis PAULHÉ, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, , Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, , Michèle BEC, , Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 10. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Rapporteur : Philippe HECKEL

***Les documents d'un volume important sont mis à votre disposition dans le bureau du DGS pour en prendre connaissance***

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté à l'Assemblée chaque année.

Ce document fait état de l'organisation du service de la collecte, des quantités collectées (ordures ménagères, tri-sélectif et encombrants), et du coût des différentes collectes.

Le rapport annuel est composé des parties suivantes :

- 1ère partie : L'essentiel de l'année
- 2ème partie : La collecte des déchets et assimilés
- 3ème partie : Gestion des déchetteries
- 4ème partie : Propreté urbaine
- 5ème partie : Le traitement des déchets
- 6ème partie : Synthèse et indicateurs financiers

Il est proposé au Conseil de déclarer avoir pris connaissance du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité et le conseil déclare avoir pris connaissance du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

POUR : 25

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Jean Claude MORATAL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Jean-Pierre GRANGET ayant pouvoir pour Louis PAULHÉ, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, , Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, , Michèle BEC, , Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 11. AVANCE DE TRESORERIE AU CCAS – COUVERTURE DES BESOINS DE TRESORERIE

Rapporteur : Brigitte BACCHI

Le Centre communal d'action sociale de Bédarrides (CCAS) doit faire face à des retards dans les remboursements des prestations d'aide à domicile de la part des partenaires sociaux (CRAM, Conseil général).

Cette situation crée un déficit de trésorerie pour le CCAS qui vient perturber le paiement des charges de l'établissement.

Afin de garantir le paiement des charges obligatoires du CCAS et afin d'éviter la création d'une ligne de trésorerie, qui constitue un palliatif coûteux évalué à 1200€ pour la mise à disposition de 30 000€, la commune dispose de la possibilité de réaliser au bénéfice du CCAS une avance sur la subvention de l'année 2011 à hauteur de ce montant.

Le versement de cette somme est réalisé sans augmentation des dépenses du CCAS, au regard du budget primitif 2010 du CCAS.

Il est proposé au Conseil de,

- **ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 30 000€ par avance sur la subvention communale 2011 versée au Centre communal d'action sociale de la commune de Bédarrides
- **DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget principal de la commune – chapitre 65

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 25

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Jean Claude MORATAL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Jean-Pierre GRANGET ayant pouvoir pour Louis PAULHÉ, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, , Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, , Michèle BEC, , Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 12. RELATIONS INTERCOMMUNALES - MOTION DE SOUTIEN AU MAIRE DE BEDARRIDES

Rapporteur : Jean-Louis MAZZIA

Les relations intercommunales de la commune de Bédarrides font l'objet de nombreuses réflexions au sein de la majorité municipale afin de chercher à garantir au mieux les intérêts de la commune.

Les manipulations politiciennes mises en œuvre par Alain MILON et ses troupes ont pour unique objectif de nuire à la Commune de Bédarrides et à son Maire, et sont dépourvues de tout intérêt général.

Les fausses déclarations réalisées publiquement par Alain MILON et Thierry LAGNEAU relatives à l'intégration de la CCPRO au Grand Avignon pour empêcher l'adhésion de la commune de Bédarrides à cette structure intercommunale, au-delà de décrédibiliser ces personnes et leur action, démontrent la volonté belliqueuse de porter préjudice à notre commune.

Le Président a annoncé le 27 octobre avoir retiré les délégations qu'il avait confiées à Joël SERAFINI au sein de la CCPRO.

Le Conseil Municipal de Bédarrides souhaite apporter son soutien à Joël SERAFINI et faire valoir qu'il considère que le travail de premier représentant de la commune sur le plan intercommunal doit être fait par son Maire.

Les situations qu'il dénonce au sein de la CCPRO portant sur les préjudices financiers causés à notre commune sont partagées par l'ensemble des élus de la majorité municipale.

La position anti-démocratique adoptée par Alain MILON est la preuve que la commune est mise à l'index et qu'elle doit voir son avenir à l'extérieur de cette communauté de communes.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

La motion est approuvée à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Jean Claude MORATAL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Jean-Pierre GRANGET ayant pouvoir pour Louis PAULHÉ, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD votent pour.

CONTRE : 2

Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS votent contre.

ABSTENTION : 1

Henri BLONDEL s'abstient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.